

RÉFORME DU STATIONNEMENT

Définir et mettre en œuvre votre stratégie

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE62

Objectifs de la formation

- Avoir une vision claire du nouveau cadre défini par la réforme du stationnement, tirer les leçons des premiers mois de mise en œuvre
- Comprendre ses enjeux et les conséquences pour votre collectivité
- Identifier les bénéfices de la réforme du stationnement pour votre collectivité
- Définir, planifier et piloter votre projet « stationnement »

Animée par

- LE VERT François
Directeur associé, Statiom,
MEMBRE DE LA COMMISSION STATIONNEMENT ET MOBILITÉ, FNMS

Public concernés

- Maire ou président d'EPCI ; Conseiller municipal ; DGA / DGS ; Directeur général de services techniques

Dates

- **Nantes**
26/11/2019
- **Bordeaux**
26/11/2019
- **Lyon**

Cerner les enjeux de la réforme du stationnement

- Décrypter la réforme du stationnement : finalités attendues, compétences des collectivités, échéances à respecter
- Analyser les interactions entre politique de stationnement et politiques de mobilité/déplacement
- Identifier les bénéfices de la réforme du stationnement pour votre collectivité en termes de dotations financières, d'image, etc.
- Appréhender les impacts économiques du stationnement dans votre collectivité : activité économique en centre-ville, tourisme, etc.

Stratégie de stationnement : comment bien définir votre démarche

- Disposer d'une vision globale de votre offre de stationnement : places disponibles et usages, taux de rotation, taux de fraude, périmètre du bassin de mobilité, etc.
- Arbitrer parmi les solutions de stationnement possibles : espaces réglementés, gratuits ou payants, durée de stationnement...

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Communes < 40 000

- Comprendre les modalités et les mécanismes de fixation des barèmes tarifaires: montant du Forfait de Post-Stationnement (FPS), harmonisation des tarifs sur voirie et hors voirie

Mettre en place une surveillance efficace des infractions

- Choisir le meilleur mode de gestion : avantages et inconvénients de la régie ou du tiers-contractant
- Identifier le matériel d'exploitation et les technologies adaptés à votre stratégie et à vos enjeux : horodateur, système de contrôle
- Organiser la chaîne de traitement du FPS
- Comment gérer les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO)

Organiser le recouvrement des recettes et traiter les contestations

- Retour sur les modalités de paiement des FPS : paiement immédiat, principe de minoration, etc.
- Estimer les recettes attendues suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement
- Quelle répartition des recettes entre les communes et les EPCI
- Comment affecter ces nouvelles recettes financières

Communiquer positivement auprès de vos agents et de vos administrés sur la réforme

- Informer les riverains en amont du projet
- Comment faire accepter la réforme à vos administrés

habitants	590,00 €HT
Entreprises privées	990,00 €HT
Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics	890,00 €HT

Retours d'expérience : analyser les stratégies de stationnement menées dans certaines villes européennes (petites et grandes)

- Tirer les leçons des premiers temps de mise en œuvre de la réforme et envisager les ajustements à prévoir dans votre ville